

Vous avez choisi ou vous êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, conformément aux articles 325-3 du RGAMF, L et R 520-1 du code des assurances et R 519-20 du code monétaire et financier. Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE PANDAT FINANCE

SIREN : **513 785 741**

NAF/APE : **7022Z**

Siège : **5, rue Charlot - 75003 Paris**

Web : www.pandat.fr

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 12 067 072 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** enregistré sous le numéro E001857 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dont l'adresse courrier est 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et l'adresse internet est www.amffrance.org
- Courtier **IAS (Intermédiaire en Assurance)**
- Courtier **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)**

Votre conseiller est enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF).

Les activités de courtier IAS ou de courtier IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dont l'adresse courrier est 61 rue Taitbout 75436 PARIS cedex 09 et l'adresse internet est <http://www.acpr.banquefrance.fr/accueil.html>

Votre conseiller dispose, conformément à la loi, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : **MMA Entreprises**

Numéros de polices : **113.516.474**

		CIF	IAS	IOBSP
Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie par sinistre	3 300 000€	2 500 000€	3 300 000€
	Garantie par an	Sans limite	Sans limite	Sans limite
	Franchise par sinistre	7 000€	3 500€	7 000€
Garantie Financière	Par année d'assurance		115 000€	115 000€

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

MODES DE COMMUNICATION

Sauf demande contraire de votre part, votre conseiller vous communiquera les informations et les documents nécessaires à la souscription du produit choisi par mail. Les documents contractuels du fournisseur pourront également vous être transmis par courrier dans certains cas.

Enfin, certains documents contractuels avec votre conseiller (mandat IOBSP, Lettre de mission, Rapport de mission) pourront être signés électroniquement.

FOURNISSEURS ET REMUNERATION DE PANDAT FINANCE

Aucun Fournisseur à ce jour ne représente plus de 20% du CA.

Les noms des fournisseurs, établissements, promoteurs de produits, avec lesquels Pandat Finance a un accord, peuvent être communiqués sur simple demande.

Dans le cadre de son activité de CIF et de courtier IAS, votre conseiller délivre des conseils en investissement de manière non-indépendante. Il perçoit ainsi une commission délivrée par ses fournisseurs en tant qu'apporteur d'affaires.

De manière générale, l'activité de courtage de Pandat Finance est rémunérée par ses fournisseurs, contrepartie finale du client. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sur la rémunération de votre conseiller vous sera fournie ultérieurement une fois connus les supports choisis par le client.

Vous pouvez également demander la réalisation de missions de courtage personnalisées qui feraient alors l'objet d'un avenant aux documents contractuels signés avec Pandat Finance et seraient susceptibles d'entraîner le versement d'honoraires.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

**(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-
Maj 24/04/13 et 20/11/13)**

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par Courrier : Pandat Finance, 5 rue Charlot - 75003 Paris

Par téléphone : 01 83 81 81 61

Par Mail : contact@pandat.fr

Adresse du Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES



Adresse du Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Votre conseiller s'engage à :

- Accuser réception de votre demande dans les dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation
- Traiter votre demande dans un délai de deux mois maximum après la date de réception de la réclamation (sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées)

DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) entrée en vigueur le 25 mai 2018, tout organisme quels que soit sa taille, son pays d'implantation au sein de l'Union Européenne et son activité, se doit de renforcer l'encadrement des données personnelles de ses clients.

Pandat Finance s'engage donc à respecter les mesures de sécurité applicables aux données personnelles envoyées par ses clients dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Vous avez la possibilité de faire une demande de consultation, de rectification ou de suppression de vos données personnelles en adressant votre requête par mail ou par courrier aux adresses suivantes :

Par Courrier : Pandat Finance, 5 rue Charlot - 75003 Paris
Par Mail : contact@pandat.fr

Votre conseiller s'engage à traiter toute demande dans les meilleurs délais.